

Accord de substitution GEO

1ère organisation syndicale Airbus Defence & Space

21 septembre 2023

Dans le cadre de la TUP, qui a vu l'absorption de Airbus DS Geo SA par Airbus SAS, il est prévu de faire un inventaire des statuts sociaux des deux entités fusionnées et de discuter de possibles accords de substitution à la règle générale qui est de conserver les statuts de la société absorbante.

Cette fusion est concomitante aux accords groupe (processus Reload), qui se seraient appliqués aux deux entités si elles étaient restées indépendantes.

Une 1^{ère} réunion de discussion de ces accords de substitution a eu lieu le 18 Septembre entre les organisations syndicales et la direction.

Le but de cette première réunion était de faire l'inventaire des statuts spécifiques d'Airbus Geo SA qui étaient impactés négativement par la fusion et l'application des accords groupe.

Cet accord a été signé en date du 10 février 2023 et la majorité de ses dispositions entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Il est en de même pour la nouvelle convention collective.

Suivant le thème, soit l'accord groupe s'applique, soit une note existe et se substitue à l'accord (cf tableau au verso).

Trois thèmes sont impactés :

- Les **cotisations retraites** sont différentes chez ex-GEO et chez Airbus Defence & Space, et surtout la répartition entre salariés et employeurs est de 80% employeur / 20% salariés chez ex-GEO et de 60% employeur / 40% salariés chez Airbus DS.
- Les **commerciaux** ex-GEO ont une **part variable** spécifique
- Le **temps de travail des mensuels** ex-GEO est de 39h par semaine / 26 jours de RTT. Chez Airbus DS le mode de travail le plus proche est 38h par semaine / 18 jours de RTT



Tableau Accord Groupe / Note d'application spécifique

| Thème | Application |
|---|--|
| Classification | Accord Groupe |
| Contrat de travail | |
| Mobilité géographique | Accord Groupe |
| Indemnités de rupture | Accord Groupe |
| Suspension du contrat de travail | |
| Congés | Accord Groupe |
| CET | Accord Groupe |
| Indemnisation maladie | Accord Groupe |
| Déplacements professionnels | <ul style="list-style-type: none"> Déplacement de courtes et moyennes durées : Note 2019 « Déplacements des courtes moyennes durées AIRBUS Defence and Space SAS » Déplacement professionnel inhabituel nécessitant un voyage, au départ ou au retour, sur un jour de week end ou jour férié » : Accord Groupe |
| Rémunération | Accord Groupe |
| Rémunération (responsables commerciaux) | Les dispositions attribuant une part variable spécifique aux responsables commerciaux ex Airbus GEO SA ne sont pas prise en compte dans l'accord de Groupe. |
| Epargne salariale | |
| Intéressement et participation | Accord Groupe |
| PEG | Plan d'épargne Groupe |
| PERCOL | Plan d'épargne pour la retraite collectif |
| PERO | Plan d'épargne retraite obligatoire |
| Santé Prévoyance | Accord Groupe + Surcomplémentaire ADS |
| Protection sociale complémentaire (AGIRC-ARRCO) | Alignement du taux en vigueur et de la répartition employeur/salarié |
| Durée du travail | |
| Passage à la semaine de 38 heures pour les mensuels | Diminution de jours de RTT de 26 à 18 jours |
| Journée de solidarité et fermeture collective | Accord Groupe |
| Durée et aménagement du travail | Accord Groupe |
| Temps de travail effectif | Accord Groupe |
| Heures excédentaires et supplémentaires | Accord Groupe |
| Temps partiel et forfait jour réduit | Accord Groupe |

Suite à la réunion du 18 Septembre, les écarts entre les statuts sociaux GEO et Airbus DS sont désormais formellement identifiés. Reste maintenant à les traiter de sorte que les salariés concernés ne soient pas perdants.

Ils seront discutés avec la Direction lors de la prochaine réunion le 25 Septembre.

Pour toute question, suggestion, n'hésitez pas à nous contacter :

A Toulouse: **Jean-Louis BELLAN 06 78 49 82 13**

A Sophia-Antipolis: **Alain CLEMENT 07 71 43 33 68**

